

Envoyé en préfecture le 15/04/2025

Reçu en préfecture le 15/04/2025

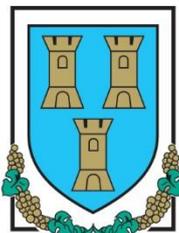
Publié le 16/04/2025

ID : 089-218901049-20250402-492_2025-BF



Commune de CHICHEE

Département de l'Yonne



NOTE DE PRESENTATION DU BUDGET PRIMITIF 2025

Le Maire | Monsieur Franck LAROCHE | 02 avril 2025

Aux termes des dispositions de l'article L.2313-1 du Code Général des Collectivités Territoriales :

« Une présentation brève et synthétique retraçant les informations financières essentielles est jointe au budget primitif et au compte financier unique afin de permettre aux citoyens d'en saisir les enjeux. »

Cette note répond à cette obligation pour la commune et sera publiée sur son site internet.

Le budget primitif retrace l'ensemble des dépenses et des recettes autorisées et prévues pour l'année dans le respect des principes budgétaires et comptables : annualité, antériorité, unité budgétaire, universalité, sincérité, spécialité et équilibre.

Il doit être voté par l'assemblée délibérante avant le 15 avril de l'année à laquelle il se rapporte, voire au plus tard le 30 avril pendant les années marquées par l'élection d'une nouvelle assemblée.

Le budget se divise en une section de fonctionnement, dédiée aux charges courantes, et une section d'investissement, avec un ensemble de dépenses et de recettes pour chaque section.

La section de fonctionnement regroupe les dépenses liées au fonctionnement courant, dont les charges de personnel, mais aussi les charges à caractère général, les provisions, les dotations aux amortissements ou les intérêts de la dette. La section d'investissement, quant à elle, recense les dépenses d'équipement ou encore le remboursement du capital de la dette. Les recettes de cette section incluent, entre autres, les subventions versées par l'Etat, la Région, le Département, ainsi que la capacité d'autofinancement lorsque le solde de la section de fonctionnement est excédentaire.

La reprise des résultats de l'exercice 2024

Le compte financier unique (CFU) a été arrêté à la date du vote du budget, le budget primitif 2025 est présenté avec la reprise des résultats de l'exercice 2024 comme suit :

Affectation des résultats	
Solde d'exécution d'investissement de clôture à reprendre (D/001 report)	-77 739,05 €
Résultat de fonctionnement reporté (R/002 report)	138 147,20 €

Le budget primitif 2025

Le budget primitif 2025 est équilibré en dépenses et en recettes en section de fonctionnement, et en équilibre en section d'investissement.

	Dépenses	Recettes
Fonctionnement	580 544€	580 544 €
Investissement	316 584,89 €	316 584,89 €
Total	897 128,89€	897 128,89€

LA SECTION DE FONCTIONNEMENT

Dépenses

Chapitres	Budget primitif 2024	Budget primitif 2025	Evolution
011 - Charges à caractère général	189 190	207 660	+9,76%
012 - charges de personnel	138 102	133 939	-3,01%
014 - Atténuation de produits	39 047	39 047	
65 - Autres charges de gestion courante	55 312	58 926	+6,53%
66 - Charges financières <i>Remboursement des intérêts des emprunts</i>	6 003	5046	-15,94%
67 - Charges exceptionnelles	500	500	
68 - Dotations aux amortissements	200,98	500	+148,78%
Total dépenses réelles	428 354,98	445 618	+4,03%
023 - Virement à la section d'investissement	119 823,00	134 926	
TOTAL	548 177,98	580 544	

Les prévisions des dépenses réelles sont en hausse de 4,03 %

Chapitre 011 : les charges à caractères général

- Eau et assainissement, électricité, combustibles, carburants,
- Alimentation,
- Petit équipement,
- Fournitures (voirie, vêtement de travail, administrative et diverses),
- Contrats de prestations de service,
- Locations mobilières et immobilières,
- Entretien (terrains, bâtiments publics et autres, la voirie et les réseaux, le matériel)
- Cotisations d'assurance,
- Divers honoraires (notaires, géomètre)
- Frais d'actes et de contentieux,
- Frais de formation du personnel,
- Fêtes et cérémonies,
- Frais d'affranchissement et de téléphone,
- Frais remboursés à la communauté de communes,
- Taxe foncière.

Ces dépenses sont en hausses en raison notamment du coût des énergies (électricité, carburant, prix des fournitures)

Chapitre 012 : les charges de personnel

- Agents titulaires (salaires et charges de deux agents),
- Agent contractuel (salaires et charges de deux agents),
- Cotisations (URSSAF, CNRACL, IRCANTEC, ASSEDIC, assurance du personnel, Centre de Gestion, Centre de formation, médecine du travail)

Chapitre 014 : atténuations de produits :

- Dégrèvement de la taxe foncière non bâti pour les jeunes agriculteurs,
- Dégrèvement de la taxe d'habitation sur les logements vacants,
- Fonds National de Garantie Individuelle des Ressources,
- Fonds de Péréquation des Ressources Communales et Intercommunales.

Chapitre 65 : autres charges de gestion courante

- Les indemnités des élus, les charges et la cotisation retraite,
- Cotisation au Service Départemental d'Incendie et de Secours de l'Yonne,
- Les subventions (associations, caisse des écoles, CCAS)

Une mensualité supplémentaire du montant du SDIS sera pris en charge sur l'exercice 2025 au lieu de l'exercice 2024.

Chapitre 66 : les charges financières

- Remboursement des intérêts des emprunts en cours

Chapitre 67 : Charges exceptionnelles

- Titres annulés sur exercices antérieurs

Chapitre 68 : Dotation aux provisions

- Provision pour dépréciation des créances de plus de deux ans (prévoir entre 15 et 20 % du montant des créances non recouvrées de plus de 2 ans).

La dette pour les anciens locataires du 2 rue du Prieuré n'est toujours pas recouvrée, la dotation est donc plus importante afin de limiter les risques financiers.

Les recettes

	Budget primitif 2024	Budget primitif 2025	Evolution
013 – Atténuation de charges	5 220	1 700	- 67,43%
70 – Produits des services	33 394	25 671,20	- 23,12%
73 – Impôts et taxes	322 983	342 579	+ 6,06%
74 - Dotations	26 704	29 176	+ 9,25%
75 – Autres produits	37 500	42 797	+ 14,12%
Total recettes réelles	425 801	441 923,20	+ 3,78%
R002 – Résultat N-1	139 376,98	138 620,80	
TOTAL	565 177,98	580 544	

Les prévisions des recettes réelles sont en hausse de 3,78 %

Chapitre 013 : Atténuation de charges

- Remboursement sur rémunérations du personnel (compensation complément familial).

Chapitre 70 : Produits des services, domaine et ventes diverses

- Vente de concessions dans le cimetière,
- Redevance d'occupation du domaine public (ENEDIS et Orange),
- Indemnité Agence Postale Communale,
- Remboursement de frais par la communauté de communes (salaire animatrice et repas enfants) ou les locataires (taxes ordures ménagères)

Chapitre 73 : Impôts et taxes

Les taux d'imposition des taxes locales augmentent de

- Taxe sur les propriétés bâties : 42,76 % (taux 2024 : 42,07 %)
- Taxe sur les propriétés non bâties : 27,15 % (taux 2024: 26,71 %)
- Taxe d'habitation (résidences secondaires et locaux vacants : 12,38% (taux 2024 :12,18 %))
-

Pour rappel, la loi de finances pour 2020 a acté la suppression intégrale de la taxe d'habitation sur les résidences principales. Pour compenser cette suppression les communes se voient transférer depuis 2021 le montant de la taxe foncière sur les propriétés bâties perçu en 2020 par le département sur leur territoire. Le

taux départemental du foncier bâti de 2020, soit 21,84 % pour le département s'additionner au taux communal.

Un coefficient correcteur (notifié sur l'état 1259) est institué et permet d'assurer l'équilibre des compensations de la taxe foncière entre les communes.

Depuis 2020, le taux de la taxe d'habitation était figé à sa valeur de 2019 jusqu'en 2022 inclus suite à la réforme de la fiscalité directe locale.

Depuis 2023, le taux de la taxe d'habitation (sur les résidences secondaires et autres locaux meublés non affectés à l'habitation principale) peut à nouveau être voté et modulé par les collectivités locales en référence à l'article 1636 B sexies du CGI.

Chapitre 74 : Dotations et participations

- Dotation de solidarité rurale,
- FCTVA sur certaines dépenses de fonctionnement,
- Compensation de l'Etat des exonérations de taxes foncières,

Chapitre 75 : Autres produits de gestion courante

- Revenus des immeubles,
- Redevances versées par les fermiers,

Chapitre 77 : Produits exceptionnels

- Libéralités,
- Produits des cessions d'immobilisations

LA SECTION D'INVESTISSEMENT

La section d'investissement correspond aux opérations non renouvelables à l'identique chaque année et qui se traduisent par une modification appréciable de la valeur ou de la structure du patrimoine : acquisitions diverses, travaux.

Les dépenses

	Budget primitif 2024	Budget primitif 2025
16 – Emprunts et dettes assimilées <i>Remboursement capital emprunts</i>	50 273	51 230
2041582 - Bâtiments et installations	29 297,68	35 777,84
21 – Immobilisations corporelles	75 000	98 419,84
23 – Immobilisations en cours	75 702	53 818,16
Total dépenses réelles	235 806	238 845,84
D001 – Solde année N-1	35 036,29	77 739,05
TOTAL	270 842,29	316 584,89

Détail des investissements 2025

Changement et extension de l'éclairage public	35 377,20 €
Travaux isolation salle polyvalente et logement boulangerie	82 508,16 €
Achat des barrières pour l'aire de jeux	3 795 €
Renouvellement des panneaux de signalisation	2 600 €
Equiperment du logement communal	2 300 €
Achat de tables pour la salle polyvalente	2 270 €

Les recettes

	Budget primitif 2024	Budget primitif 2025
10 – Dotations, fonds divers et réserves	13 000	3 000
1068 – Excédent de fonctionnement capitalisé	35 036,29	88 920,89
13 – Subventions d'investissement	60 000	40 181
165 – Dépôts et cautionnements reçus	2 450	2 450
204 – Subvention d'équipement	5 533	19 467
024 – Produits des cessions d'immobilisations	18 000	27 640
Total recettes réelles	134 019,29	181 658,89
021 – Virement de la section de fonctionnement	136 823	134 926
R001 – Solde année N-1		
TOTAL	270 842,29	316 584,89

Les principales recettes d'investissement sont : le virement de la section d'investissement (autofinancement), les subventions, les dotations et le FCTVA (Fonds de Compensation de la Taxe sur la Valeur Ajoutés) au taux de 16,404 %. La commune reçoit en 2025 le FCTVA des investissements réalisés en 2024.

Etat de la dette

Emprunt	Organisme prêteur	Durée (année)	Taux	Dette à l'origine (en euros)	Annuité (en euros)
Cœur de Village (ancienne poste)	CRCA	20	3,63	150 000,00	10 678,69
Cœur de Village (le presbytère)	Crédit Mutuel	20	3,65	180 000,00	12 837,50
Travaux voirie 2018	Crédit Mutuel	10	0,93	80 000,00	8 387,04
Acquisition boulangerie	Banque Populaire	12	0,59	80 000,00	6 915,28
Travaux voirie 2022	Banque Populaire	12	0,95	170 000,00	15 006,32
TOTAUX				660 000,00	53 824,83